



Ass Fam

Parlons du nouveau CDI...

L'ADMINISTRATION INVENTE LE CONGÉ ADMINISTRATIF !!!

La loi impose désormais la prise minimum de 21 jours de congés annuels et que le paiement des ICP en janvier n'est plus d'actualité...

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais cherche à contourner cette obligation en inventant des « congés administratifs » pendant lesquels les enfants restent dans leur lieu d'accueil. (que ce soit au domicile ou sur un lieu de vacances)

Cela vide le droit aux congés de sa substance :
les enfants restent donc le travail continue !

La loi est claire : tout salarié à la droit à un minimum de 21 jours des congés payés par an, les assistants familiaux n'en sont pas une exception !
Pourtant l'employeur cherche à détourner cette obligation légale en INVENTANT une nouvelle notion de : « congés administratifs »
Sous prétexte « d'intérêt de l'enfant » (que l'Administration refuse de définir), l'Administration voudrait que les enfants confiés restent au domicile de l'AF, pendant ses congés.

La CGT l'affirme : Si les enfants sont là, l'assistant familial est en situation de travail !!
Il ne s'agit pas d'un repos mais d'une fausse mesure destinée à réorganiser l'accueil des enfants pendant les périodes de congés.



POUR LA CGT : CE DISPOSITIF EST INACCEPTABLE

- Il nie le droit au repos des assistants familiaux, pourtant reconnu par la loi
 - Il nie le droit à la déconnexion
 - Il contredit l'esprit même du code du travail : les congés sont faits pour se couper du travail, pour se reposer, se ressourcer...
 - Il met en danger la qualité de l'accueil, un professionnel épuisé ne peut pas être totalement disponible pour accompagner les enfants avec bienveillance et durablement
- Ne soyez pas dupes, l'employeur nous montre une nouvelle fois le manque de considération qu'il a envers les assistants familiaux.**

Pour lui, les journées des AF semblent n'être qu'amusement...

L'Administration oublie également d'inscrire la prime de départ à la retraite dans le nouveau contrat !!!

POUR TOUTES CES RAISONS, POUR LA CGT, C'EST NON!!!!

Contact : 03/21/21/69/67

cgt@pasdecals.fr



Nous exigeons :

- Le respect intégral du droit aux congés payés.
- La mise en place de solutions d'accueil relai pendant les congés.
- La reconnaissance pleine et entière du métier d'assistant familial.

Les AF ont droit, eux aussi à du repos, à de la déconnexion, à une vie personnelle, à des jours de pénibilité...

Les congés administratifs ne sont qu'un moyen de faire des économies sur le dos des travailleurs et travailleuses, en évitant de payer des relais.

Parlons de la renonciation d'agrément...

L'administration annonce ne pas être tenue d'accepter la renonciation de l'agrément menaçant même les AF d'abandon de poste !

Pourtant les jurisprudences sont claires !

La renonciation de l'agrément n'est pas une démission !

LE
DÉPARTEMENT
DOIT SE
CONFORMER
AVEC LA LOI !!!

LE BUT DE LA MANŒUVRE FAIRE DES ÉCONOMIES SUR VOTRE DOS...

SI CETTE SITUATION VOUS ARRIVE, CONTACTEZ NOUS !

NOUS VOUS DÉFENDRONS AVEC VIGUEUR POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS !

Alors il est l'heure → MOBILISATION !

Le jeudi 20 Novembre 2025 à partir de 10h

devant le Conseil Départemental

(Rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras)

Pour plus de
moyens
pour les AF

Pour le
droit au congés

Pour le droit
à la déconnexion

Pour un salaire
digne

Pour une
reconnaissance
de la pénibilité

Pour la
revalorisation de
l'allocation
entretien

Pour un
véritable
accompagnement

Pour le
bien être des
enfants

Pour arrêter
de
subir

Pour la
reconnaissance
de notre métier

VOS
CONTACTS



Sylvie Gouverneur
07.87.07.10.10



Denis Denneulin
06.03.40.15.77



Nina Decupper
06.68.62.35.97



Patricia Bollini
06.21.00.41.70



Valérie Dubois
06.89.35.16.29



Emilie Mailly
06.74.40.75.77

Une équipe CGT accompagne les Assistants Familiaux.

**Qui mieux que des Assistants Familiaux
pour parler des Assistants Familiaux.**

Les AF CGT travaillent pour vous, pour porter vos revendications auprès de l'administration.

Vous pouvez également nous joindre
au local syndical CGT au 03.21.21.69.67, vous serez
accompagnés et conseillés aussi par
Bruce Ritter, Secrétaire Général et
Anne Gossart, Secrétaire Générale Adjointe.

cgt@pasdecalais.fr

À LA CGT
NOTRE
PRIORITÉ
C'EST
VOUS !

